le capitaine Anderson déclare qu'il ne s'explique pas la grande vitesse à laquelle avançait l' « Empress-of-Ireland » après les signaux échangés.

Il s'étonne que le bâtiment ait continué à avancer alors que, normalement, il aurait dû faire machine en arrière.

Confirmant ensuite, sur d'autres points, les dépositions de M. Toulemke, le capitaine déclare que si le « Storstad » avait marché à une grande vitesse, il aurait pour ainsi dire coupé en deux l' « Empress-of-Ireland ».

Le dialogue suivant s'engage alors entre M. Aspinall et le témoin :

M. Aspinall. — Si le récit que vous faites du Fascidant est conforme à la vérité, les officiers de l' « Empress-of-Ireland » sont coupables de plusieurs fautes graves.

Le capitaine Anderson. — Oui.

M. Aspinall. — Pouvez-vous expliquer ces fautes ?

M. Anderson. — Je ne le puis.

A la Chambre

Les interpellations

sur les éboulements de Paris, provoquent un violent tumulte

La séance est ouverte à 2 heures 45 sous la présidence de **M. Deschanel.**

Le Président annonce qu'il a reçu de **M. Augagneur**, ministre de l'Instruction publique, une lettre par laquelle il donne sa démission de vice-président de la Chambre.

Les grandes commissions

La Chambre ratifie le choix fait par les bureaux au sujet de la nomination de la Commission des crédits qui aura à étudier le projet d'emprunt.

M. Louis Marin, au nom de la Commission du Règlement, demande à la Chambre de porter à 17 le nombre de ses grandes Commissions qui est aujourd'hui de 16. Désormais la Commission des Mines serait ainsi au nombre des grandes Commissions.

M. Marin demande aussi la suppression de la Commission des économies qui serait remplacée par la Commission des comptes définitifs.

Au sujet de cette proposition, **M. André Hesse** soutient un amendement par lequel il réclame la création d'une Commission de la Marine marchande tout à fait indépendante de la Commission de la Marine de guerre.

M. l'Amiral Blondelat combat cet amendement en faisant observer qu'une seule Commission suffit, le personnel de la marine de guerre et celui de la marine marchande étant le même.

MM. De Monzie, De Chappedelaine et Guernier appuient au contraire l'amendement qui est adopté à mains levées.

La Chambre décide ensuite de créer une Commission des comptes définitifs et des économies et une Commission des mines.

Le nombre des grandes Commissions sera donc à l'avenir de 18.

M. Louis Marin toujours au nom de la Commission du règlement propose de nommer en même temps que les grandes Commissions, une Commission du Suffrage universel et une Commission de pensions civiles.

La Catastrophe

Le Président fait connaître qu'il a reçu de **M. Binder** une demande d'interpellation au sujet de la catastrophe de lundi sur divers points de Paris.

M. Binder fait remarquer qu'il est inadmissible qu'il puisse suffire d'un orage, même violent, pour que la population soit exposée au danger d'être engloutie dans les fondrières qui se sont ainsi soudain ouvertes sous ses pas. Il est donc urgent que l'interpellation soit fixée à une date aussi prochaine que possible.

M. René Renoult, ministre des Travaux publics, rappelle la visite qu'il a faite lui-même sur les lieux de la catastrophe. Il déclare qu'il a chargé d'une enquête deux fonctionnaires de son administration. Dès qu'il sera en possession des éléments de cette enquête, il pourra répondre à l'interpellation de M. Binder.

M. Renoult doit être saisi lundi des résultats de l'enquête ordonnée. C'est à ce moment qu'il pourra fournir à la Chambre tous les éclaircissements qu'on est en droit d'exiger et, s'il y a des sanctions à prendre, elles seront prises.

M. Lasies a toute confiance dans la bonne volonté du Ministre des Travaux publics mais il voulait avoir la garantie que les mêmes malheurs ne se reproduiraient pas sur d'autres points de Paris, et un événement semblable à celui de lundi survenait.

Il voudrait que le Ministre donnât l'assurance à la population que toutes les précautions ont été prises.

M. Brunet soutient que l'une des causes d'accidents semblables est que, trop souvent, on fait appel à la main-d'œuvre d'ouvriers inexpérimentés pour des travaux souvent fort délicats.

DU BRUIT...

M. Lauche demande de son côté que les ouvriers soient représentés par des délégués au cours de l'enquête entreprise et que cette enquête soit complète et approfondie.

La date de l'interpellation est fixée au 26 juin.

Mais les socialistes protestent avec violence parce que le Ministre des Travaux publics n'a pas répondu suffisamment à leur gré à M. Lauche.

Au moment où le Président de la Chambre veut poursuivre la discussion de l'ordre du jour sur les validations d'élection, les protestations s'accentuent. De nombreux socialistes frappent leur pupitre en cadence et empêchent M. Denais qui est à la tribune de parler.

Le président lève la séance

Comme le tumulte croît à chaque instant, le président annonce qu'il va consulter la Chambre sur le point de savoir si elle entend suspendre sa séance. Il fait observer qu'il est intolérable qu'une partie de l'assemblée veuille empêcher ainsi les délibérations de la Chambre.

M. Paul Deschanel. — Je ne supporterai pas qu'un parti, dans cette assemblée, puisse exercer une pareille tyrannie sur ses membres.

En même temps, le président prend son chapeau et fait comprendre qu'il va se couvrir si le tumulte ne s'arrête pas.

Comme le bruit continue, il se couvre et descend de la tribune au milieu des applaudissements de l'assemblée à l'exception des socialistes.

La séance est suspendue à 4 h. 15 au milieu de la plus vive agitation.

On fait évacuer les tribunes du public ainsi que celle des journalistes.

ON VALIDE !...

La suite est reprise à 4 heures 40. Le calme est revenu dans l'assemblée et c'est dans le silence que l'on reprend la discussion des validations.

L'élection de M. Butin à Compiègne est validée.

La Chambre examine alors l'élection de M. Henri Simon, dans la première circonscription de Castres.

M. Besnard, rapporteur, conclut au nom du 10e bureau à la validation de cette élection. Ses conclusions sont combattues par M. Joseph Denais. Il soulient que M. Lastours, le concurrent de M. Henri Simon, était élu au premier tour, mais qu'il avait omis de dénoncer au procès-verbal de l'élection des bulletins contestés.

M. René Besnard, rapporteur, défend les conclusions de son rapport et demande à la Chambre de valider l'élection.

Cette demande est adoptée.

M. Joseph Denais combat également les conclusions de M. Weiller au nom du quatrième bureau favorable à la validation de l'élection de M. Le Ball dans la deuxième circonscription de Quimper. Il tait observer que la différence du chiffre de voix entre les deux concurrents est très peu élevée. M. Le Ball a obtenu 5.686 voix et M. Merrien, son concurrent, en a eu 5.557. Il blâme certains actes commis au cours de cette élection et demande qu'une enquête parlementaire soit ordonnée par la Chambre sur cette élection.

M. Weiller défend les conclusions de son rapport.

L'élection de M. Le Ball est validée.

On arrive à l'élection de M. Lagrosillière, de la deuxième circonscription de la Martinique.

M. Fougères fait observer que deux faits principaux doivent être retenus dans cette élection. C'est, d'abord, que le président du bureau de vote a refusé de proclamer cette élection. Ensuite que le Procureur général a saisi le bureau de la Chambre, d'une demande de poursuite au sujet de cette même élection. Il demande à la Chambre d'ajourner sa décision.

Après une courte intervention de **M. de Folleville**, rapporteur de la proposition de M. Fougères, l'élection est validée.

L'élection de M. Seydoux

M. Beytoulle combat la validation de M. Seydoux, de la deuxième circonscription de Cambrai. Il prétend que des faits de pression électorale se sont produits en faveur de M. Seydoux, gros industriel qui emploie 2.500 ouvriers. Dans la commune du Cateau, notamment, où se trouve l'usine de M. Seydoux, la loi n'a pas été observée et il n'y avait pas de cabines d'isolement.

M. Léon Bérard, rapporteur, au nom du 7e bureau, réfute les critiques de M. Beytoulle. M. Seydoux a eu près de 700 voix de plus que son concurrent. Aucun fait de corruption ou d'incorrection n'a été signalé dans cette élection. Il reconnaît que dans la commune du Cateau, l'isoloir n'a pas été employé d'une manière satisfaisante.

M. Beytoulle. — Il ne l'a pas été du tout.

M. Duclos Montell. — Oh ! n'exagérons pas.

M. Besnard. — Dans tous les cas, il est apparu nettement au 7e bureau que l'absence d'isoloir n'a pas eu aucun effet d'irrégularité

M. Seydoux est validé

M. Bérard soutient ensuite que si des irrégularités ont été commises dans l'élection dont on s'occupe, il appartient au candidat, aux électeurs et au ministère public, d'exercer des poursuites, s'il y a lieu. Il demande à la Chambre de valider l'élection.

M. Beytoulle répète.

M. Duclos-Montell. — Si M. Seydoux était socialiste, vous seriez le premier à réclamer sa validation.

M. Jaurès. — Mais s'il était socialiste, il n'aurait pas bénéficié de l'absence d'isoloir.

M. Beytoulle conclut en demandant l'annulation de l'élection.

Après de nouvelles observations du rapporteur, la demande d'annulation est repoussée et l'élection de M. Seydoux est validée.

Le président annonce que M. Albert Mélin et M. Paté sont élus membres du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels.

L'élection, pour le remplacement de M. Augagneur à la vice-présidence de la Chambre, est fixée à mardi.

Séance levée à 7 heures et renvoyée à demain, à 2 heures.

AU SÉNAT

LE BUDGET

Paris, 18 juin.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

On procède à un scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget.

M. Noulens, ministre des Finances, a la parole.

Il se déclare d'accord avec M. Aimond et avec M. Chéron, sur l'inconvénient que présente l'examen tardif du budget par le Sénat et sur l'affirmation que la Haute-Assemblée n'est nullement responsable de ce retard.

Il faudrait que les Chambres arrivent à voter le budget dans les délais normaux.

M. Fabien Cesbron. — Qu'on suspende l'indemnité parlementaire si elles ne le font pas.

M. Noulens passe à l'examen de la situation budgétaire actuelle. Cette situation est difficile et cela, à raison de constantes augmentations de dépenses dues notamment aux besoins de la défense nationale. Le même état de choses se trouve d'ailleurs à l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Belgique.

L'orateur analyse les propositions budgétaires formulées par M. Ch. Dumont, puis par son successeur. Il dit que M. Caillaux a eu raison de modifier les prévisions de recettes d'après les résultats de 1913.

M. Noulens. — Il est incontestable que le budget de 1911 tel que l'a voté la Chambre n'est pas admirablement équilibré.

(Interruptions ironiques à droite).

— Je ne puis dire autre chose puisque ce budget s'équilibre par 200 millions d'obligations à court terme.

Le Ministre dit que la politique du gouvernement se résume en trois points :

D'abord l'incorporation dans le budget de 1914 de l'impôt général sur le revenu ;

Ensuite, le vote dans le budget de 1915 d'un impôt sur le capital.

Enfin, l'adoption définitive de l'ensemble de la réforme fiscale adoptée par la Chambre en 1909.

M. Aimond. — Sur ce dernier, le gouvernement nous apportera-t-il son concours ?

M. Noulens. — Parfaitement. Le gouvernement collaborera avec la commission de l'impôt sur le revenu pour obtenir dans le plus bref délai possible le réalisation de cette réforme.

Le ministre des finances dit qu'il ne faut pas voir les choses avec plus de pessimisme qu'il ne convient. Le rendement des impôts a augmenté de même que les recettes des chemins de fer. Depuis 25 ans, la France a amorti sa dette de 600 millions. C'est la seul pays qui ait réalisé un amortissement aussi important. Nos finances ne sont pas menacées. Unissons-nous sans exception de parti, pour favoriser cet effort pour conserver à la France le rang qu'elle tient de son passé et du rôle qu'elle joue dans le monde.

Après divers échanges de vues entre MM. **Gérouvier, M. Aimond et M. De Lamarzelle**, la discussion générale est close.

M. Aimond demande le renvoi pour avis à la commission des finances de l'impôt sur le revenu des articles 7 à 28 de la loi de finances.

La commission des finances restera saisie et serait au moment de la discussion de la loi de finances, en mesure de passer à la solution définitive.

Le Sénat dira alors s'il admet l'incorporation ou non.

On passe au budget du ministère des finances.

Après une courte observation de **M. Pic Paris**, tous les chapitres de ce budget sont adoptés. Il en est de même du budget des monnaies et médailles et la séance est levée à 6 heures 25.

M. Stein, Député

dépose un nouveau projet d'emprunt

Paris, 18 juin.

M. Stein a déposé sur le Bureau de la Chambre un projet d'emprunt. Il a été entendu, à ce sujet, par la commission de crédits. En voici l'exposé :

Article premier. — Le ministre des Finances est autorisé à négocier, au mieux des intérêts du trésor la somme de bons du trésor 4 %, nécessaire pour produire un capital effectif de 800 millions de francs. Ces dits bons du Trésor seront répartis et amortis par tirages au sort, dans un délai de 20 ans.

Les séries non sorties aux tirages sont toujours remboursables au pair par anticipation. La taux et les dates d'émission, les époques de versement, la nature, la forme et le mode de transfert des titres, les époques d'amortissement et le paiement des arrérages, ainsi que toute les autres conditions applicables aux bons du Trésor créés en vertu du présent article seront déterminés par décret.

Art. 2. — Le bon du Trésor 4 % est exonéré de tout impôt présent ou futur.

Article 3. — Le produit net de la négociation des bons du Trésor 4 % amortissables sera affecté :

1° Jusqu'à concurrence de 600 millions aux dépenses non renouvelables, intéressant la défense nationale ;

2° Pour le surplus, aux dépenses militaires du Maroc.

Tué par la foudre

Gannat, 18 juin.

La foudre est tombée cette après-midi, dans la cour d'une maison à Gannat. M. Lebourge, 56 ans, négociant, qui se trouvait dans cette cour, a été tué net. Un de ses voisins avec lequel il s'entretenait, n'a eu aucun mal.

L'excursion du Nord-Touriste aux fêtes commémoratives de Bouvines

DEUX DEPARTS SERONT DONNES — LILLOIS ET TOURNAISIENS SE JOINDRONT AUX ROUBAISIENS

Comme il fallait s'y attendre, le nouvelle d'une sortie à Bouvines organisée par le Nord-Touriste à l'occasion des fêtes qui y seront données le 28 juin, a obtenu toutes les faveurs des cyclistes de notre région. C'est ainsi que pour répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent de toutes parts et aussi pour donner dans la mesure du possible satisfaction à diverses propositions qui lui ont été soumises, le comité des excursions vient de tenir une réunion spéciale dans laquelle il a pris une décision intéressante.

Un groupe assez important de cyclistes ayant manifesté le désir d'être rendu à Bouvines dans le courant de la matinée, il a été décidé que l'excursion projetée pour le 28 juin comporterait deux départs : l'un auriéu à huit heures du matin, rendez-vous sur la Grande-Place à sept heures trois quarts pour les instructions à donner par le capitaine de route et l'autre à midi et demi précis. Ce second groupe, assurément le plus nombreux, sera précédé de la fanfare cycliste.

La section lilloise du Nord-Touriste se propose également de se rendre à Bouvines le 28 juin et il se pourrait qu'un point de jonction fût choisi pour permettre aux cyclistes roubaisiens et lillois de fraternoser en vue d'effectuer une entrée triposante, quant au chiffre des participants, sur le territoire de Bouvines.

Le « Cyclist-Club de Tournai » affilié à la Ligue Vélocipédique Belge, a également formulé l'intention de prendre part à l'excursion du Nord-Touriste, et M. Broutin, l'aimable chef-convul de la L. V. B., a fait une démarche auprès du président du Nord-Touriste dans le but de s'entendre avec les organisateurs de la sortie sur le choix d'une localité intermédiaire où les cyclistes tournaisiens pourraient rencontrer leurs amis de Roubaix et se former avec ceux-ci qu'un seul groupe pour arriver à Bouvines.

Le comité des excursions du Nord-Touriste, dans une réunion qu'il a tenue vendredi soir à cet égard, a pris sur ces divers points une détermination décisive.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON
Mai-Novembre 1914
2082

Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

Une séance orageuse

au Conseil municipal de Marseille

Le commissaire de police fait évacuer la salle

Marseille, 18 juin.

De graves incidents se sont produits aujourd'hui, à la mairie de Marseille, où le Conseil municipal devait procéder à la nomination du nouveau maire de Marseille, à la suite de la démission de M. Chanot.

Des bagarres ont éclaté au dehors et dans la salle des séances des altercations, suivies de voies de fait, se sont produites même entre conseillers municipaux.

Au milieu du tumulte, M. Eugène Pierre a été proclamé maire par 31 voix. M. Flessières, sénateur, ancien maire socialiste, ne put faire entendre ses protestations. Finalement, le commissaire central a fait évacuer la salle. Les partisans de M. Flessières ont fait à ce dernier une chaude ovation.

Plusieurs arrestations non maintenues ont été opérées.

A l'issue de la séance, des bagarres se sont multipliées ; mais l'arrivée d'un aéroplane survolant au-dessus de la ville, a fait diversion ; mais l'animation est demeurée très forte.

ON DÉMENT L'ATTENTAT

contre le Tzar

Saint-Pétersbourg, 18 juin.

D'après l'enquête sur l'accident du train-poste qui passe avant le train impérial à Kasatin, cet accident ne serait pas dû à un attentat, mais à un déraillement causé par le mauvais état de la locomotive.

EXPLOSION

dans une fabrique de dynamite

DEUX MORTS, PLUSIEURS BLESSÉS

Gênes, 18 juin.

A la suite d'un incendie, une explosion s'est produite à la fabrique de dynamite de Cengio, dans la vallée de la Bormida (prov. de Savone).

On a retiré des décombres les cadavres de deux ouvriers. On signale plusieurs blessés. Les ateliers sont entièrement détruits. Les dégâts sont considérables.

Les événements du Mexique

A LA CONFERENCE DES MÉDIATEURS. — UNE NOTE DES DELEGUES DU GÉNÉRAL HUERTA

Washington, 18 juin.

On mande de Niagara Falls :

Les délégués du général Huerta à la conférence des médiateurs ont publié une note protestant contre l'insistance des Américains en faveur de la nomination d'un président provisoire pris dans les rangs des chefs insurgés. Les représentants de Mexico allèguent qu'en se refusant à choisir un candidat neutre on favorise implicitement la fraude et la violence, lors de la prochaine période électorale.

LE CONGRES MEXICAIN

New-York, 11 juin.

On mande de Mexico :

Le Congrès s'est ajourné à aujourd'hui. On s'attend à ce qu'il soit incessamment convoqué par le général Huerta en session extraordinaire.

LES DIFFICULTÉS

de l'Emprunt Bulgare

Sofia, 18 juin.

Au moment même où l'on annonçait que le gouvernement bulgare et les groupes berlinois s'étaient mis complètement d'accord, la conclusion de l'emprunt était imminente, on apprend que de nouvelles difficultés ont surgi, retardant pour un délai indéterminé cette opération financière.

Après la défaite

des Mirdistes à Durazzo

Le calme renaît peu à peu dans la ville

Rome, 18 juin.

Tous les télégrammes reçus de Durazzo confirment la défaite subie sur le colline de Roshurt par les Mirdistes, placés sous le commandement du fameux chef Issa Voletinatz. La défaite des Mirdistes paraît principalement due à l'habile tactique des insurgés qui ont réussi à envelopper leurs adversaires massés dans un bas-fond. Ils purent les décimer par la mitrailleuse qu'ils possédaient.

La résistance des Mirdistes semble d'ailleurs avoir été courte, et les pertes au cours de cette défaite très élevées. Tous les prisonniers ont été massacrés.

La nouvelle de ce désastre a provoqué une vive panique à Durazzo, cependant le calme n'a pas tardé à se rétablir grâce à l'énergique attitude des officiers hollandais, à la présence de détachements autrichiens et italiens. A onze heures du soir, la tranquillité était parfaite à Durazzo où toutes les précautions avaient été prises en vue de repousser une attaque éventuelle des insurgés.

Bien que la situation soit sérieuse, elle n'est pas aussi critique que l'avaient laissé croire les premières observations. Les Mirdistes occupent sous le commandement des officiers hollandais les tranchées qui protègent l'accès des faubourgs et paraissent disposés le cas échéant à opposer une énergique résistance aux insurgés.

On est encore sans nouvelles des divers corps expéditionnaires envoyés par le prince de Wied dont une victoire serait de nature à modifier de la façon la plus heureuse la situation actuelle.

Une affaire mystérieuse

UN DRAME ENTRE FEMMES

Paris, 18 juin.

La nommée Clara Deissautier, âgée de 35 ans, fille soumise, demeurant 30, rue Simon-le-Franc, s'affaissait hier, au Pont d'Arcole. Elle a déclaré que le matin, vers 11 heures, au cours d'une rixe boulevard Richard-Lenoir, elle a été frappée d'un coup de couteau au ventre par une fille qu'elle dit ne pas connaître.

La fille Deissautier est décédée ce matin, à l'Hôtel-Dieu, où on l'avait transportée. Son corps a été envoyé à la Morgue. Le commissaire de police du quartier Saint-Merri procède à une enquête.

Accident à bord d'un sous-marin

Cherbourg, 18 juin.

Par suite d'une crevaison d'un tuyau d'arrivée de pétrole, un accident s'est produit à bord du sous-marin « Gustave-Zédé », qui effectuait des manœuvres en rade. La préfecture maritime, prévenue, envoya des secours. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts sont graves. Le « Gustave-Zédé » restera longtemps immobilisé.

Une affaire d'espionnage

Christiania, 18 juin.

Plusieurs danois ont été surpris au moment où ils photographiaient les ouvrages de la forteresse d'Oscarbourg. Ils ont réussi à s'enfuir en s'embarquant sur un canot à vapeur.

Les autorités sont convaincues qu'il s'agissait d'espions, opérant pour le compte de la Russie.

Grave accident à St-Pol

UNE AUTOMOBILE TUE UN FACTEUR RURAL ET FAIT PANACHE

Arras, 18 juin.

En voulant dépasser un chariot sur la route d'Arras, une automobile a renversé et tué près de Saint-Pol, un cycliste, nommé Royon, âgé de 38 ans, facteur rural à Saint-Pol, marié et père de deux enfants.

Au moment où l'accident se produisit le chauffeur ayant freiné brusquement, les pneus éclatèrent et la machine fit panache. Le chauffeur est indemne. Le Parquet est sur les lieux.

Feuilleton du 19 juin 55

Cocorico

Grand Roman Patriotique

DE

R. FLORIGNI ET CH. VAYRE

Et c'est parce qu'il prévoyait ce retour offensif de Wilhelm, que Ludovic avait voulu se munir d'armes contre lui en s'emparant du petit Karl.

Il supposait avec raison que si Wilhelm n'avait manifesté jusqu'ici qu'une tendresse relative pour son fils, il se découvrirait subitement un cœur de père lorsqu'il saurait que l'enfant de Minna et de lui était aux mains de son ennemi, et qu'il tenterait tout pour le ravoir, mais n'oserait rien contre Ludovic jusqu'à ce qu'il ait repris cet otage, qui était un gage de sa neutralité.

— Si démoralisé que soit Wilhelm, et quel que soit son égoïsme, je le défie bien de rester insensible à cet enlèvement. Son amour-propre, qui sait, éveillera peut-être en lui l'amour paternel! En somme, je lui rends service, à ce père, en obligeant son cœur à parler. Je lui rends service... et à moi aussi. Avec Karl en ma possession, je suis enfin le maître des événements.

Le lendemain, Ludovic résolut d'aller dès le matin à Vanilly-Rosset, où se trouvaient Wanda, Militch, et les trois jeunes femmes turques qui se plaignaient de l'existence de Prosper.

Le petit Karl, accablé par les fatigues du voyage et les différentes impressions qu'il avait éprouvées, dormait profondément.

— Pauvre moutard !... dit Prosper d'un air attendri, il pleure ferme, et avec un bonheur... qu'à le regarder comme ça longtemps, on ferait comme lui !...

— Eh bien ! répondit Ludovic, rien ne t'empêche d'en faire autant. Nous n'allons pas le réveiller si tôt, ce petit, il faut qu'il se repose tout à son aise ; et toi, qui deviens sa nourrice jusqu'à ce que nous puissions le confier en de bonnes mains, tu ves l'installer à côté de lui et jouer le rôle d'ange gardien.

— Si je pouvais seulement dégoter une paire d'ailes toutes blanches à me mettre dans le dos, je serais alors complet. Mais, vous, patron ?...

— Moi, je vais chez Wanda, chez Militch, et je porterai à les trois houris les salutations de leur seigneur et maître. Mais j'ai bien peur, ami Prosper, que d'après ce que je m'en ai dit, tu te sois fourré, relativement à ces trois jeunes personnes, dans un guêpier bien embarrassant pour toi.

Prosper se gratte l'oreille et secoua la tête avec un air tout penaud.

— Que voulez-vous, patron, fit-il, ce n'est pas pour rien qu'on est le suivant de celui qu'on appelle à juste titre « Cocorico ». Me voilà devenu un petit Chantecler !...

Ludovic ne répondit qu'en souriant à la repartie quelque figue et mollet malgré de son digne ahuriste. Il se fit conduire aussitôt chez Wanda et fit demander tout de suite Militch.

Celui-ci ne le fit pas longtemps attendre. Dès qu'il l'eut aperçu, il se jeta à ses genoux.

— Celui que je ce trouve, ainsi que sa noble maîtresse, te salue, mon maître, et t'offre sa vie !...

— Relève-toi, fidèle ami, dit Ludovic en souriant, je connais ton dévouement. Il ne s'agit point à l'heure actuelle d'exposer tes jours, mais de me faire voir la fille de tes anciens maîtres, car j'ai à toi faire connaître, ainsi qu'à toi, des projets que je forme.

Militch se releva et le salua avec respect.

— Tu n'as qu'à me suivre, fit-il.

Ils traversèrent une pièce et arrivèrent à un petit salon, où se trouvait Wanda.

La fille du vayvode se leva à la vue de Ludovic. Celui-ci s'inclina légèrement devant elle, un instant surpris par la beauté caractéristique de la jeune fille.

— C'est notre sauveur ; dit simplement Militch en le désignant.

Wanda, alors, vint à Ludovic et, avant qu'il eut pu prévoir son geste, elle lui baisa la main.

— Merci à toi, fit-elle, que Dieu a mis sur mon chemin. Je te dois la vie et l'honneur

Ludovic la releva aussitôt.

— Mademoiselle, dit-il avec noblesse, vous serez mon amie, et c'est le seul titre que je réclame de vous. Je suis trop heureux d'avoir pu vous arracher à un esclavage indigne et de mériter mis à votre disposition. Je viens seulement vous demander à votre tour de me rendre un service en vous chargeant d'une personne que je voudrais vous confier.

La jeune fille répondit avec un sourire.

— Je reconnais dans vos paroles la délicatesse des hommes de votre race, dont on m'a souvent parlé. Il ne saurait y avoir de ma part de service à rendre là où il n'y a qu'un devoir, que mon cœur me commande.

Puis, lui faisant signe de s'asseoir et se tenant debout devant lui, malgré son invitation à l'imiter :

— Je vous écoute, fit-elle.

Ludovic reprit alors doucement :

— Je ne parlerai, mademoiselle, que lorsque vous serez assise. Rappelez-vous mes paroles. Il ne me plaît en aucune façon d'être considéré par vous comme un maître et d'être traité comme tel. Je sais que je puis compter sur votre dévouement, et, s'il le faisait, j'y aurai recours, même s'il devait vous exposer à quelque danger. Mais, d'autre part, il faut que vous vous inspiriez, à mon égard, et d'une façon générale, d'habitudes et d'idées bien françaises. Il y va même de votre propre sûreté.

Wanda, en entendant ces mots, changea subitement d'allures. Elle s'inclina gracieusement et s'assit en face de son interlocuteur.

— Vous n'aurez plus d'observations à me faire à ce sujet, fit-elle avec un charmant sourire. Je garde dans mon cœur tout ce que m'inspirera pour vous ma reconnaissance. Parlez donc, monsieur Ludovic.

Le jeune homme ne put s'empêcher d'être extrêmement surpris de cette subite transformation.

— La charmante créature, pensa-t-il, il est ses pensées se dirigèrent subitement vers Hélène qu'il aimait toujours.

Il étouffa un soupir et continua :

— Dans la mission que je me suis confié, fit-il, vous aller jouer votre rôle. Je me suis emparé du fils de mon ennemi. C'est un enfant. Mais la vengeance que je veux exercer ne doit en aucune façon retomber sur lui-même. Au contraire.

« Je veux que cet enfant soit heureux, grandisse et prospère selon mes vues, reçoive l'éducation qui lui convient. Je veux enfin, en faire un homme libre, aux idées généreuses et élevées. Je veux qu'il soit le premier, un jour, à me féliciter de mon intervention.

Wanda et Militch avaient échangé un regard. Ils admiraient cet homme.

— C'est là ce que vous appelez une vengeance ?.. s'écria la jeune fille.

— Oui, mademoiselle, répondit simplement Ludovic, car le plus sûr moyen d'atteindre les méchants et les lâches, c'est de leur opposer la bravoure et le bonté !... Je vais donc vous confier cet enfant. Il a six ans à peine.

« C'est à présent déjà une petite nature, mais par le douceur et le raisonnement on obtient tout de lui. Je m'y suis déjà attaché. Et de plus, de par les liens du sang, il est mon neveu. Vous vous occuperez des soins de son enfance, ainsi que Militch qui se consacrera à lui. Il aura ainsi trouvé, je n'en doute pas, une maman adorable et un tuteur soucieux de ses intérêts et de son éducation.

— Le maître peut compter sur moi pour l'accomplissement de ses desseins, dit Militch avec déférence. Ils sont du reste ceux d'un cœur juste et bon.

— Et c'est avec une joie bien grande que je me consacrerai à la tâche qui m'est dévolue, ajouta Wanda avec une grande sincérité ; il me semble que j'aime déjà l'enfant dont vous me parlez.

— Il ne sera pas longtemps à vous le rendre, répondit Ludovic. Mais il va falloir pour cela penser à une installation confortable pour vous tous. Il faudra que Militch trouve, de préférence dans la banlieue parisienne, une maison toute meublée. C'est là que tous deux, vous garderez l'enfant que je vous confie. Il vous faudra prendre un nom d'emprunt. Maintenant, une question délicate ; n'aiez-vous pas à court d'argent ?

La jeune fille rougit un peu à cette parole.

Militch explique :

— Le fils de mes maîtres n'a rien voulu emporter dans son évasion de ce qu'elle jugeait ne pas lui appartenir. Il reste à peine de quoi vivre un mois ou deux.

Ludovic les rassura. Cependant lui-même était à bout de ressources.

Mais les soucis d'argent n'avaient guère arrêté notre journaliste qui cependant ne possédait pas de fortune. Il traît le jour même à son journal, s'excusait d'avoir quitté son service, demandait des avances et expliquerait pourquoi il fut fallait rester à Paris. Tout s'arrangerait.

Il y avait encore une difficulté qui pouvait devenir un embarras. C'était la présence des trois jeunes femmes turques que Prosper avait ramenées. Il n'entrait pas dans les intentions de Ludovic de les faire loger avec Militch. Elles ne seraient vite fait remarquer. Non, il faudrait que Prosper leur trouvât à chacune une situation, puisqu'il s'en était chargé.

Ludovic s'informa de leur état de santé, et fut même obligé de les accueillir, bien qu'il s'en défendît, légèrement toutefois.

Elles arrivèrent ensemble, et spontanément ce gracieusement devant Cocorico, qui les relève en souriant :

— Vous êtes toute trois charmantes, dit-il, et j'espère que votre nouvelle situation de Parisiennes ne vous déplaît pas trop !...

— Non, répondit Hayrée, en faisant une moue mutine, mais notre Grand Seigneur et Maître nous néglige vraiment un peu trop !... Ce n'est point tant qu'un véritable ale d'Allah se conduirait.

Ludovic reprima la fortie envie de rire qui le prenait.

— Il est tellement absorbé, répondit-il, qu'il faut savoir l'excuser. Soyez certaines toutes trois, que je lui ferai part de cette juste correctionnelle.

(A suivre).